



Union Fédérale des Consommateurs **QUE CHOISIR** de Nouvelle-Calédonie  
8 rue Lacave-Laplagne  
BP 2357 - 98846 NOUMEA CEDEX  
Tél/Fax : (687) 28.51.20  
Courriel : [contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr)  
Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

## Communiqué de presse

### **Comptes bancaires inactifs : l'Etat enfin actif ;-)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la définition d'un « compte inactif » et les frais relatifs à leur tenue sont encadrés par la loi.

Nous avons fait observer, dans un communiqué de presse daté du 21 décembre 2015, que les frais devaient être précisés en Nouvelle-Calédonie. Nous demandions qu'ils soient inférieurs aux frais de tenue de compte actif.

Un arrêté du 27 décembre 2019, publié le 30 janvier dernier, vient enfin fixer **le plafond annuel** à 3600 CFP pour la Nouvelle-Calédonie et nos voisins du Pacifique.

#### **Il a fallu un peu plus de 4 ans pour obtenir cette décision de 4 lignes...**

Et comme l'arrêté ne précise (toujours) pas si c'est hors taxes ou toutes taxes comprises, ce sera donc **3816 CFP TTC** en Nouvelle-Calédonie (avec la taxe sur les opérations financières – TOF à 6%).

Nous avons plusieurs fois indiqué que plusieurs banques en Nouvelle-Calédonie étaient hors la loi sur la définition d'un « compte inactif » et appliquaient en conséquence des frais indus.

#### **Récapitulatif à ce jour**

Banque	Intitulé dans la brochure tarifaire	Cotisation annuelle calculée à partir du tarif actuel (en CFP TTC)	Cotisation annuelle calculée à partir du tarif en avril 2020 (en CFP TTC)	Notre commentaire
OPT	Gestion annuelle de compte inactif (CCP sans mouvement depuis 12 mois)	3795	Non publié	Dans les clous !
BCI	Tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois	gratuit	3816	Se met au plafond
BNC	Tenue de compte dormant	9948	10324	Pas de définition du compte dormant et hors la loi sur le tarif
SGCB	Tenue de compte sans mouvement depuis plus de 3 mois	6916	6916	Hors la loi
BNPPNC	Frais de conservation d'avoirs sur compte inactif depuis plus de 3 mois	21840	Non publié	Hors la loi

L'Etat va-t-il réagir ? Faudra-t-il encore 4 ans ?

Ne faites pas de cadeau à votre banque : si vous avez un compte bancaire qui « dort », fermez le !

**Pour le conseil d'administration**  
**La présidente, Luce LORENZIN**

Nouméa, le 6 février 2020

**CONTACT PRESSE : 28 51 20 ou 76 09 45 ou 75 13 24**